



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 99312

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur l'instruction des permis de construire. La Meurthe-et-Moselle connaît une dégradation manifeste de la qualité des services rendus par la direction des territoires. Il pense notamment aux délais d'instruction qui s'allongent considérablement. Il apparaît que les moyens de la direction des territoires ne permettent plus de mener correctement les missions, notamment en raison d'un nombre d'agents qui ne cesse de diminuer. Il est à craindre que cette compétence ne soit, à terme, dévolue aux communes ou aux EPCI, sans compensation financière. Il apparaît évident que l'État cherche à se défaire de ses responsabilités, ce qui explique pourquoi il consacre de moins en moins de moyens à assister les communes. Cela n'est pas acceptable, pas plus du reste qu'un transfert de compétences qui se traduirait en fait par un transfert de charges. Il lui demande donc quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement en vue de permettre aux services de l'État de mener à bien, et dans de bonnes conditions, les missions qui sont les leurs. Il lui demande plus précisément quel est l'avenir de la direction des territoires de Meurthe-et-Moselle.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99312

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 860

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)